

En octobre 1997, on découvre 15.000 l de pyralène stockés sans mesure de sécurité dans la cour. L'entreprise de réparation et vente de matériel électrique récupérait des transformateurs au pyralène depuis 1987.

Le Dauphiné Libéré  
24 octobre 1997

**ROBIN DES BOIS**

Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement  
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris  
01.48.04.09.36

## Le propriétaire du site n'entend pas prendre en charge le pyralène

**VALENCE.** Le dernier P.D.-G. de la société Gascon Électro Industrie, mis en examen mardi, avait racheté l'entreprise au fondateur qui est resté propriétaire des murs.

Dans notre édition d'hier, nous évoquions la fin tumultueuse d'une entreprise, (spécialisée dans réparation, la vente et l'installation de matériel électrique et habilité à stocker des transformateurs au pyralène), située avenue de Marseille à Valence et sur le site de laquelle sont entreposés près de 15 000 litres de pyralène depuis sa mise en liquidation judiciaire, il y a un an.

La société Gascon Electro Industrie a été fondée au début du siècle, à Aubenas, par la famille Gascon. En 1956 l'entreprise est venue s'installer à Valence, Édouard Gascon en était le patron. Il y a une

dizaine d'années, Édouard Gascon a cédé le fond de commerce de son entreprise à Christian Liotard tout en restant propriétaire des murs. En novembre 1996, la société valentinoise, qui avait gardé la même raison sociale bien que M. Gascon n'en fût plus le P.D.G., a été placée en liquidation judiciaire. A l'époque, le préfet de la Drôme avait mis en demeure le syndic chargé de la liquidation judiciaire de procéder à l'enlèvement puis à l'élimination des transformateurs et du pyralène, ainsi qu'à la décontamination de la

cuve. Faute de moyens financiers, (l'entreprise était en liquidation), le syndic n'avait pas pu mettre en œuvre ces mesures.

Depuis plusieurs mois, l'ex-P.D.G. de l'entreprise, Christian Liotard, était recherché. Retrouvé, il a été déferé au parquet de Valence, puis présenté au magistrat instructeur. Christian Liotard a été mis en examen pour "abus de confiance, abus de bien sociaux, exploitation illicite

d'une installation classée et mise en danger d'autrui". La justice lui reproche, notamment, d'avoir encaissé de l'argent pour traiter du pyralène récupéré, mais de

n'avoir pas effectué ce traitement. "Oubliés" depuis près d'un an dans la cour de l'entreprise, les 15 000 litres de pyralène restants ont "refait surface" au début de la semaine, parallèlement aux démêlés judiciaires de l'ex-P.D.G. de l'entreprise, M. Liotard.

Selon les services préfectoraux, l'assainissement du site de la société incombe désormais au propriétaire des murs, le fondateur de la société, retiré des affaires depuis dix ans, Édouard Gascon. « Le propriétaire a dix jours pour faire procéder à



Edouard Gascon, propriétaire des murs de l'entreprise, a cédé son affaire, il y a dix ans. Aujourd'hui il est mis en demeure par la préfecture de faire procéder à l'assainissement du site.

Photo Fabrice ANTÉRION

l'enlèvement du pyralène et à la décontamination de la cuve », a indiqué Jean Godfroid, préfet de la Drôme, mercredi soir.

« Je ne suis pas encore informé, officiellement, de cette injonction », a affirmé, hier après-midi, Édouard Gascon. Selon lui, cette opération reviendrait à 500 000 francs. « L'estimation avait été faite par la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement ». Aujourd'hui, Édouard Gascon soutient que cette affaire ne le concerne pas. « Je ne suis responsable que des murs. Cela fait dix ans que j'ai cédé

mon affaire. Je n'ai pas l'intention de m'occuper de ce problème de pyralène », souligne-t-il.

« Je veux également signaler que lorsque nous nous sommes installés avenue de Marseille, en 1956, nous étions presque seuls. Le dépôt de carburant est arrivé bien après », a ajouté M. Gascon, pour qui le « pyralène ne représente pas un danger tel qu'on l'a décrit ».

Les services de la préfecture ont fixé le délai de l'injonction à dix jours, après quoi d'autres mesures devront être envisagées.

Stéphane BLÉZY ■